

## Non aux lingettes dans les toilettes !

### Les constats

Les usagers ont pris de mauvaises habitudes en jetant tout et n'importe quoi dans les réseaux d'assainissement, notamment les lingettes. Ils ne pensent pas mal faire et n'imaginent pas les dégâts que ces lingettes peuvent causer dans les réseaux d'assainissement et dans le traitement des eaux usées en station d'épuration.

Elles sont difficilement biodégradables et peuvent générer des remontées d'eau usées dans les maisons et de mauvaises odeurs ainsi que des **problèmes techniques pour les installations de traitement des eaux usées**.

Les lingettes vendues dans le commerce pour différents usages domestique sont difficilement biodégradables. Elles se décomposent lentement en 90 jours au moins et il faut utiliser un bac à compost pour ce résultat. En revanche, il ne faut que quelques heures pour que les eaux usées parviennent à la STEP. Ce délai est insuffisant pour permettre aux lingettes d'être désagrégées. Leur structure fibreuse donne une très grande facilité à ces fibres pour s'agglomérer entre elles avec la graisse présente dans les réseaux.

Jetées dans les toilettes, les lingettes agglomérées obstruent les branchements de raccordement à l'égout, des réseaux collecteurs des eaux usées et mettent en panne les pompes de refoulement, endommagent au passage les équipements des unités de traitement. On peut constater des refoulements d'égouts vers les branchements des particuliers, des débordements en milieu naturel et des arrêts de systèmes d'assainissement qui souvent donnent lieu à des réparations coûteuses.

**C'est pourquoi les lingettes doivent être jetées à la poubelle afin d'être traitées avec les ordures ménagères.**

**Chacun peut ainsi participer à l'effort de traitement des eaux usées et de la protection de la nature !**

En France, les foyers utilisent 233 lingettes par seconde, soit plus de 7,3 milliards de lingettes par an !

